Ville de
JUZIERS
Mairie
Place du Général de Gaulle
78820 JUZIERS
Tél : 01 34 75 28 00
Fax : 01 34 75 69 82
secretariat-mairie@juziers.org
www.juziers.fr

ARRETE MUNICIPAL PORTANT A TITRE TEMPORAIRE AUTORISATION DE TRAVAUX
N° 2024 – TEMP 6

Le maire de la commune de JUZIERS,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route et le Code de la voirie routière
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
Vu la demande formulée par écrit le 03 janvier 2024 par la société SUEZ ;
Vu l'intérêt général ;

Considérant les travaux de création d'un branchement eau avec TéléR qui auront lieu entre le 05 et le 16 février 2024 de 08 heures 00 à 17 heures 00, 11 chemin des Sablons à JUZIERS.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique ;

ARRETE :

Article 1. La circulation des véhicules sera alternée par moitié de chaussée et le stationnement sera déclaré comme gênant à proximité du chantier sis 11 chemin des Sablons à JUZIERS, pour deux journées entre le 05 et le 16 février 2024 de 08 à 17 heures 00.

Article 2. L'accès aux piétons sera maintenu toute la journée. L'accès des véhicules de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

Article 3. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4. Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de JUZIERS.

Article 5. Madame le maire de la commune de JUZIERS, Madame le commissaire de police de MANTES LA JOLIE, Monsieur le responsable de la police municipale de JUZIERS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à JUZIERS, le 10 janvier 2024.

Le Maire, Ketty VARIN

VILLE DE JUZIERS 78820 (Yvelines)

Dossier suivi par :
Philippe MILLET
Tél : 06 43 05 91 08
police.municipale@juziers